



Sud Culture Solidaires - Section Louvre - tel / 01.40.20.57.06 - sud@louvre.fr

Rattachement du service de la vente à l'agence comptable ou les paradoxes d'une page blanche déjà bien noircie

La direction du Musée du Louvre a décidé de rattacher les agents de vente sous la direction de l'Agence Comptable. Cette décision ferait suite à un impératif légal : le statut de caissier-contrôleur au Louvre - et cela depuis près de quinze ans ! - serait illégal. Ce qui n'avait pas suscité plus d'émoi ou de craintes jusque-là... Et c'est désormais à marche forcée que la direction, en faisant appel à un cabinet d'audit, envisage de régler cette illégalité en 12 à 18 mois. Cependant les décisions importantes sont déjà prises : séparation des caisses-contrôles, changement de direction, réorganisation de toute une sous-direction, redéfinition du sens du service public. La page blanche que la direction dit vouloir remplir de concert avec les agents et les organisations syndicales semble déjà bien noircie.

Quel avenir pour les agents de la Sous-Direction de l'Accueil et de la Vente (SDAV) ?

Loin de ne toucher que les agents des caisses-côntroles, c'est tous les services de la Sous-Direction de l'Accueil et de la Vente, comprenant plus de 150 agents, qui se voient impactés. La question légale se transforme alors en une réorganisation dissimulée de l'ensemble de la Direction de l'Accueil du Public et de la Surveillance. Que deviendront alors les agents de l'Unité Information qui assurent les Réunions Quotidiennes d'Information ? Qu'en sera-t-il du service Vente en nombre après le déploiement de la vente en ligne ? La liste n'est pas exhaustive... On a pu entendre ici et là que la direction se serait engagée à reprendre tous les agents au sein de l'agence comptable. Or, elle ne s'est jamais exprimée en ces termes. Pire encore, la direction a habilement évité de répondre aux questions concernant les effectifs. Et ses propos sont limpides en la matière : « le statut, rien que le statut ! ». En langage courant cela signifie qu'un fonctionnaire restera fonctionnaire et qu'il en va de même pour un-e contractuel-le. Dans sa grande mansuétude, la direction s'engage donc à ne radier ou licencier personne et rien de plus. Aucun engagement n'a été pris concernant les affectations.



Des orientations et de leurs paradoxes

La séparation des caisses et des contrôles s'appuie sur deux arguments. Le premier est purement formaliste et factuellement fantaisiste : il existerait un risque de fraude en assurant ces deux fonctions au cours de la journée. Rappelons tout de même que c'est l'expertise des agents de la vente qui a permis de démanteler un trafic de contrefaçon de tickets au sein du musée ! Le deuxième argument - « ce métier [caissier] ne doit pas comprendre la mission d'accueil du public qui constitue un autre métier » - s'inscrit en totale contradiction avec les orientations évoquées dans les différentes instances du Musée (CT du 6 et 7 mai 2014, contrat de performance 2015-2019 voté au CA du 27 mars 2015) rappelant que l'accueil du visiteur constitue l'un des fondamentaux de nos missions. Par ailleurs comment expliquer la construction des futurs postes de caisses où la notion de convivialité est mis en avant dans leur conception alors que la direction souhaite par cette réorganisation voir disparaître nos missions d'accueil ? Comment ces deux grandes réformes, purement contradictoires, peuvent-elles être envisagées simultanément ? Existe-t-il encore une cohérence de direction au Musée du Louvre ? Ou seulement l'empilement de projets en tous points opposés ? Dans les faits, la direction ne peut ignorer que les missions de caisse s'apparentent aussi à des missions d'accueil : le caissier est souvent le premier interlocuteur des visiteurs. Ce sont alors certainement les visiteurs plutôt que les caissiers qu'il s'agira de former sauf à les « recruter sur profil ».

Dégradations des conditions de travail

D'autre part, l'horizon utopico-technologique au sein de la SDAV (informatisation des contrôles d'accès) a déjà fait ses preuves : une dégradation immédiate et lourde des conditions de travail des agents. Et nous ne savons pas de quoi demain sera fait : le projet pyramide n'est pas encore effectif, ni même arrêté dans sa forme, qu'on nous demande déjà de réfléchir à une refonte complète des missions et du cadre de travail des agents. Cette « page blanche » qui nous est proposée envisage de porter cette réflexion jusque sur le temps de travail ! Le piège serait alors pour les agents d'envisager individuellement, et à la lumière de ces dégradations, l'évolution de leurs missions au sein de l'établissement.

Diviser pour moins titulariser

La direction a jusque-là insisté sur la notion de page blanche à remplir avec les agents. Or construire une organisation du travail en partant de points de vue individuels conduit forcément à oublier l'intérêt collectif. De plus, la séparation des caisses et du contrôle fait craindre une contractualisation à terme (à l'instar des vestiaires) des agents caissiers puisque leurs missions ne rentreraient plus dans le corps de la filière ASM. Il n'existerait alors aucun corps de métier de la fonction publique susceptible de les accueillir. En d'autres termes : aucune obligation légale de déployer des agents titulaires pour assurer ce type de fonction. Quant aux postes de contrôle, il y a peu d'espoir qu'ils puissent être assurés demain par des agents titulaires : la direction envisage une automatisation de ces derniers et questionne même dans sa lettre envoyée aux agents: « Que devient le métier de contrôleur ? » Les agents n'ont en effet peut-être pas trop à s'inquiéter de la possibilité de faire du contrôle toute la journée... cela ne leur sera certainement pas proposé...

Estimer que les caissiers n'assurent pas une fonction d'accueil, séparer les fonctions de caisse et de contrôle, c'est une entrave grave à la notion de service public. C'est de plus revenir sur un acquis auquel les agents sont particulièrement attachés : la polyvalence des fonctions. C'est enfin se priver d'un système efficace dans l'orientation et les choix du visiteur : un caissier doit connaître particulièrement bien le droit d'entrée et un contrôleur doit être au fait des procédures de caisse pour conseiller au mieux le visiteur. Il semble inacceptable en l'état d'avaliser un projet qui ne garantit en rien le futur des agents, ni même la pérennité de l'accueil comme mission de service public. Si la direction s'engage aujourd'hui à ne pas contractualiser ces postes, il n'en reste pas moins que ses engagements ne sont en rien contraignants : nous ne savons pas qui demain sera en charge des décisions. Enfin, à travers ce prétexte de simple mise en conformité avec la législation, nous sommes en droit de nous questionner sur l'opportunité qu'aurait la direction à dégager des effectifs dans l'horizon d'une ouverture 7 jours sur 7...



Dessins extraits de Page blanche, de Philomar

Pour la défense de nos statuts !

Pour la défense de nos missions de service public !

Nous disons NON au rattachement à l'agence comptable et à la remise en cause de notre temps de travail !